

Description

Le praticien ou la praticienne en denrées alimentaires mettent en marche, approvisionnent, règlent et surveillent les installations de production ou d'emballage de produits alimentaires: boissons, soupes, biscuits, pain, chocolat, etc. Ils contrôlent les ingrédients de base et les produits finis auxquels ils appliquent les normes de qualité propres à l'entreprise.

Leurs principales activités consistent à:

Manutention des denrées alimentaires

- entreposer ou prélever les matières premières, en contrôler l'aspect et l'odeur selon les normes établies; appliquer scrupuleusement les règles de l'hygiène alimentaire;
- lire l'ordre de production, peser les différents ingrédients qui composent un produit, les mélanger, les malaxer à l'aide de machines;
- trier, nettoyer et couper des fruits et des légumes, cuire des soupes, des sauces ou d'autres mets;
- vérifier les produits intermédiaires et les produits finis pour assurer une qualité conforme aux standards de l'entreprise;
- contrôler les produits emballés, vérifier la date de péremption, le poids indiqué, etc.;

Surveillance des installations de production

- monter les équipements de sécurité;
- approvisionner les installations de production en matières premières, les mettre en marche et les régler selon les consignes reçues;
- surveiller les machines en fonction, corriger les réglages si nécessaire et consigner les modifications de paramètres dans un rapport: température, pression, cadence, quantité des ingrédients entrants, etc.;
- intervenir rapidement en cas de panne, appliquer les consignes apprises ou avertir le responsable;
- procéder au réglage et à la mise en marche des installations de conditionnement et d'emballage, notamment lors de changements de produits;
- nettoyer et désinfecter les machines et ustensiles; éliminer les déchets en respectant les prescriptions sur la protection de l'environnement.

Environnement de travail

Les praticiens en denrées alimentaires exploitent des lignes de production composées de diverses machines automatisées, pilotées grâce à une programmation informatique et dont les principales données sont affichées sur un écran de contrôle. Ils travaillent debout et se déplacent souvent pour approvisionner les machines ou contrôler le conditionnement et l'emballage des produits finis. Ils collaborent essentiellement avec les technologues en denrées alimentaires qui les encadrent, mais aussi avec des cuisiniers, des boulangers-pâtisseries-confiseurs et d'autres professionnels du secteur alimentaire.

Formation

La formation de praticien ou de praticienne en denrées alimentaires s'acquiert par un apprentissage.

Lieux

- formation pratique (4 jours par semaine) dans une entreprise;
- formation théorique (1 jour par semaine) dans une classe intercantonale romande à Posieux.

Durée

- 2 ans.

Conditions d'admission

- scolarité obligatoire achevée;
- certaines entreprises recourent à un examen d'admission.

Titre obtenu

- attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) de praticien ou de praticienne en denrées alimentaires.

Contenu

Branches théoriques (sur 2 ans)	Leçons
Connaissances professionnelles:	
- matières premières et produits intermédiaires	
- machines et installations	
- fabrication industrielle des denrées alimentaires	400
- hygiène, sécurité au travail, protection de la santé et protection de l'environnement	
Culture générale	240
Gymnastique et sport	80
Total	720

Qualités requises

L'exercice de cette profession fait appel à des qualités comme:

- Goût et odorat développés
- Aptitude pour le calcul
- Esprit méthodique
- Sens technique
- Hygiène et propreté
- Rapidité d'exécution
- Résistance physique
- Aptitude à travailler en équipe

Perspectives professionnelles

Les praticiens en denrées alimentaires peuvent être engagés par les entreprises de l'industrie agroalimentaire, notamment dans les secteurs du chocolat, des produits de boulangerie, des boissons, des conserves, etc.

AFP délivrées en Suisse romande en 2018:

FR: 1; GE: 2; VD: 1.

Perfectionnement

Les praticiens en denrées alimentaires peuvent envisager un complément de formation pour obtenir le certificat fédéral de capacité (CFC) de technologue en denrées alimentaires.

Un CFC est nécessaire pour accéder à la maturité professionnelle, et est généralement exigé pour suivre une formation supérieure (p.ex. brevet fédéral).

Pour plus de détails, consulter www.orientation.ch/perfectionnement.

Professions voisines

- Agropraticien AFP/Agropraticienne AFP
- Boucher-charcutier AFP/Bouchère-charcutière AFP
- Boulanger-pâtissier-confiseur AFP/Boulangère-pâtissière-confiseuse AFP
- Employé en cuisine AFP/Employée en cuisine AFP
- Employé en industrie laitière AFP/Employée en industrie laitière AFP
- Meunier CFC/Meunière CFC
- Technologue en denrées alimentaires CFC/Technologue en denrées alimentaires CFC

Adresses

Communauté de travail technologique en denrées alimentaires
Worbstrasse 52
Case postale 160
3074 Muri b. Bern
Tél.: 031 352 11 88
<http://www.lebensmitteltechnologie.ch>

Institut agricole de Grangeneuve (IAG)
Centre de formation des métiers de l'intendance, du lait et de l'agroalimentaire (CILA)
Métiers du lait et de l'agroalimentaire
Rte de Grangeneuve
1725 Posieux
Tél.: 026 305 55 00
<http://www.grangeneuve.ch>